

## **Ouverture de la saison de la pêche sportive** L'accès à la rivière Magog se fera via un accès temporaire à la plage des Cantons

**Magog, le 21 avril 2022** – À quelques heures de l'ouverture de la saison de la pêche sportive, la Ville de Magog souhaite informer les pêcheurs que l'accès à la rivière Magog se fera exceptionnellement à la plage des Cantons par la rampe d'accès du Club de voile Memphrémagog. Cette mesure temporaire est en vigueur jusqu'à l'ouverture de la rampe de mise à l'eau située sur la rue de Hatley. Les précipitations attendues, le débit trop élevé de la rivière Magog et les risques associés à la navigation ne permettent pas à la Ville d'ouvrir sa rampe de mise à l'eau principale. La situation sera réévaluée au cours des prochains jours.

Les pêcheurs qui souhaitent utiliser la rampe d'accès située au 155, chemin de la plage des Cantons doivent :

- Avoir une chaloupe d'un maximum de 16 pieds (les embarcations de plus de 16 pieds pourraient s'enliser dans la descente en sable);
- Avoir en leur possession un certificat d'utilisateur ou le courriel de confirmation d'acceptation de leur demande ou un certificat de lavage.

### **Lavage obligatoire des embarcations**

Le lavage des embarcations est obligatoire afin d'éviter la prolifération des espèces exotiques envahissantes aquatiques (EEEA) dans les plans d'eau de la région. Ce service gratuit est offert à la Capitainerie (353, rue de Hatley).

### **Horaire de la Capitainerie**

Les plaisanciers qui souhaitent récupérer leur laissez-passer saisonnier, leur certificat d'utilisateur et faire laver leur embarcation à la Capitainerie peuvent se présenter selon l'horaire ci-dessous.

- 22 avril au 18 juin : 5 h à 18 h
- 19 juin au 20 août : 5 h à 20 h
- 21 août au 10 octobre : 6 h à 18 h

- 30 -

### **Source et information :**

Direction des communications, technologies et services aux citoyens  
Ville de Magog  
819 843-3333, poste 444

